

## CALCULER LE COÛT DES REPAS

**Votre quotient familial Caf est inférieur ou égal à 300 € par mois, le tarif par enfant et par repas est de 0,95 €.**

**Votre quotient familial Caf est compris entre 301 à 400 € par mois**, vous bénéficiez d'un « tarif famille » en fonction du nombre d'enfant inscrit à la restauration scolaire en école maternelle et élémentaire (tarif par enfant et par repas) :

* Pour 1 enfant inscrit :	1,92 €
* Pour 2 enfants inscrits :	1,73 €
* Pour 3 enfants inscrits :	1,54 €
* Pour 4 enfants et plus inscrits :	1,34 €

**Votre quotient familial Caf est supérieur à 400 € par mois**, vous bénéficiez là encore d'un « tarif famille » (tarif par enfant et par repas) :

* Pour 1 enfant inscrit :	2,88 €
* Pour 2 enfants inscrits :	2,59 €
* Pour 3 enfants inscrits :	2,30 €
* Pour 4 enfants et plus inscrits :	2,02 €

Familles en difficultés : **pour les familles en rupture de revenus** et après étude du dossier par la commission du CCAS, **un tarif exceptionnel de 0,17 € par enfant et par repas** pourra être accordé pour une durée maximale de trois mois.

**Repas non-inscrit :** 2,88 €

Si le quotient familial change en cours d'année, il suffit de prévenir « à table ! » et le nouveau tarif sera appliqué pour le mois suivant la demande de modification.

à table!

Le restaurant des écoliers d'Arles

à table!

Le restaurant des écoliers d'Arles

Établissement public administratif  
de la restauration collective d'Arles (EPARCA)  
7, boulevard des Lices  
(ancienne recette des finances)  
13200 Arles  
Tél. 04 90 93 26 58 ou 04 90 93 26 73

[www.a-table-arles.fr](http://www.a-table-arles.fr)



J'INSCRIS MON ENFANT  
ANNÉE 2012-2013

INSCRIPTION À PARTIR  
DU 18 JUIN 2012

## JE RETIRE LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

dans les établissements scolaires ou au 7 bd des Lices.  
Il est également téléchargeable sur le site Internet :  
[www.a-table-arles.fr](http://www.a-table-arles.fr)

## JE RASSEMBLE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- la fiche d'inscription remplie et signée ;
- le livret de famille ;
- un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe) ;
- une photo d'identité de l'enfant ;
- votre quotient familial calculé par la Caisse d'allocations familiales (Caf) et votre numéro d'allocataire ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal.

## JE ME PRÉSENTE AVEC CES DOCUMENTS À PARTIR DU 18 JUIN

### au 7, boulevard des Lices

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- Je reçois la carte d'accès au restaurant scolaire de mon enfant. Mon enfant devra la présenter en début d'année scolaire au restaurant de son école.
- Je signale toute modification (changement d'adresse, modification des revenus, de la composition de la famille..) intervenant durant l'année scolaire.



## SI MON ENFANT A UN PROBLÈME D'INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE ?

Je contacte la direction de l'école à la rentrée scolaire.  
Un projet d'accueil individualisé (PAI) pourra être établi.

## COMBIEN COÛTENT LES REPAS ?

Le prix des repas varie en fonction des revenus de la famille (selon le quotient familial calculé par la Caf, au moment de l'inscription) et de la composition de la famille.



## COMMENT PAYER LES REPAS ?

À compter du 1<sup>er</sup> septembre je reçois une facture mensuelle par courriel si j'ai opté pour cette formule ou par courrier postal.

À réception de la facture, je choisis le mode de règlement qui me convient :

### ● en ligne sur l'internet :

Je me connecte à l'espace famille [www.a-table-arles.fr](http://www.a-table-arles.fr) et je paie en ligne avec ma carte bancaire.

### ● par chèque ou mandat :

J'envoie un chèque ou un mandat postal à l'ordre de EPARCA (7 boulevard des Lices, 13200 Arles), accompagné du coupon qui se trouve en bas de ma facture.

### ● en espèces, chèque ou carte bancaire :

Je viens régler ma facture au 7 boulevard des Lices, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf du 24 décembre au 2 janvier et du 25 juillet au 10 août.

### ● par prélèvement automatique (imprimé à compléter).

La Sodexo reste gestionnaire du service jusqu'au 31 août. À ce titre, elle assure les inscriptions pour la rentrée 2012-2013 et l'encaissement des repas jusqu'à cette date.

les familles n'ayant pas acquitté les sommes dues dans les délais impartis s'exposent à des poursuites par le Trésor Public (les frais de recouvrement seront à la charge des familles).  
En cas de difficultés financières, il est conseillé de s'adresser immédiatement à « à table ! »

En cas d'absence de l'enfant, le premier jour d'absence est facturé. Les jours suivants ne seront pas facturés sur remise d'un certificat médical à « à table ! » ou à l'école.